

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DFPE 17 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association "La Goutte de Lait St-Léon" pour la réalisation de travaux dans sa halte-garderie 14, rue Edgar Faure (15e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association "La Goutte de Lait St-Léon" pour la réalisation de travaux dans sa halte-garderie 14, rue Edgar Faure (15e) et lui propose l'attribution d'une subvention dans le cadre de la convention au dit établissement pour un montant total de 70.000 euros ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement, en date du 3 décembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association "La Goutte de Lait St-Léon" (E00103 – SIMPA 16828) ayant son siège social 37, rue Duplex (15e), une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relative aux modalités d'attribution d'une subvention.

Article 2 : Une subvention de 70.000 euros est attribuée à l'association "La Goutte de Lait St-Léon" pour la réalisation de travaux dans sa halte-garderie 14, rue Edgar Faure (15e).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 20, nature 2042, rubrique 64, ligne E0004, mission 90010-99-040, exercice 2012, du budget d'investissement de la Ville de Paris et, sous réserve de la décision de financement pour les exercices ultérieurs.